

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE**  
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

---

---

**XI<sup>e</sup> Volume. — N<sup>o</sup> 13. — Janvier 1886.**

---

---

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — ..... La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

*Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.*

---

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à 3 heures, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

---

**SENLIS**  
**IMPRIMERIE ERNEST PAYEN**

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1886



#### MEMBRES PERPÉTUELS

M<sup>me</sup> de Vatry. — M<sup>me</sup> Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard.

#### PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

#### BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.  
M. Cossin, *secrétaire*.  
M. Reusse, *conservateur du matériel*.  
M. Jassemmin, *secrétaire-général*.

#### BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Vernois.
Vice-Présidents.....	Thirion, Brochon et Vinet.
Secrétaire-Général.....	Macret
Secrétaire-Général-Adjoint.....	Cagny.
Secrétaire.....	Legras.
Trésorier.....	Drivière.
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	Lozet.
Conservateur du Matériel ..	Tirlet.

#### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Simon Compiègne. — Fossiez. — Bougeonnier. — Dupuis. — Guinand. — Salot. — Pecquet. — Palfroy. — Deslandes. — Bordier. — Ferraud. — Duronssoy.  
La Chapelle-en-Serval : MM. E. Baudet. — Pichon.

#### JARDINIER-PROFESSEUR

M. Dubarle.

#### SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — Vice-Président : M. Lane.  
Secrétaire : M. Rauscher. — Vice-Secrétaire : M. Dubray.  
Trésorier : M. Euss.

## PROCÈS-VERBAL

DE LA

### Séance de la Section centrale

DU 3 JANVIER 1886

PRÉSIDENCE DE M. BROCHON, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est mis aux voix et adopté.

M. FERRAUD, jardinier à Vineuil, dépose sur le bureau un lot de Cyclomens et de Violettes de Parme. — *Mention honorable*.

Il est donné connaissance des décisions du Conseil d'administration, qui propose :

1<sup>o</sup> De fixer au 12 septembre prochain l'Exposition bisannuelle de la Société.

2<sup>o</sup> D'échanger les publications du Bulletin de la Société contre celle de la Société d'horticulture et de viticulture d'Arbois.

Ces décisions sont approuvées à l'unanimité.

Sur la proposition de M. le Président, il est procédé à la nomination des membres de la Commission de l'Exposition.

Sont nommés :

MM. Brochon, Vinet, Macret, Noché, Tirlet, Appert, Dubarle, Lozet, Fossiez et Mouy.

Il est ensuite procédé à la nomination de la Commission chargée de l'examen des garçons-jardiniers ainsi que des élèves des écoles communales.

MM. Vinet, Jassemmin et Lozet sont désignés pour faire partie de cette Commission; elle sera complétée ultérieurement par deux instituteurs désignés par M. l'Inspecteur lorsqu'il s'agira de l'examen des élèves des écoles communales.

M. le Président annonce qu'un Congrès d'Horticulture, organisé par les soins de la Société nationale d'Horticulture de France, aura lieu en mai 1886, à Paris, au siège de la Société, rue de Grenelle, n° 84.

Le règlement du Concours, ainsi que les questions posées, seront insérés au Bulletin.

Il est donné lecture de quelques extraits de la correspondance imprimée, qui ont provoqué quelques observations de la part de divers membres présents.

M. DUBARLE, professeur de la Société, fait observer que si la taille trigemme produit de bons résultats au point de vue de la fructification et de la formation de la charpente, elle exige des soins assidus tels qu'ils ne permettent pas d'abandonner les arbres à eux-mêmes pendant la période active de la végétation. Cet inconvénient devient un obstacle pour les personnes qui ne peuvent consacrer qu'un temps limité à leurs plantations.

M. DESLANDES recommande, pour la destruction du kermès du poirier, de badigeonner les arbres avec une composition de savon noir délayée dans de l'urine humaine. L'efficacité de ce procédé aurait été constatée par plusieurs membres présents.

La séance est levée à 4 heures.

---

SOCIÉTÉ NATIONALE D'HORTICULTURE  
DE FRANCE

---

**CONGRÈS D'HORTICULTURE A PARIS**  
EN MAI 1886

---

**RÈGLEMENT**

ARTICLE PREMIER.

Un Congrès horticole organisé par la Société nationale

d'Horticulture de France, se tiendra pendant la durée de l'Exposition qui aura lieu du 4 au 9 mai 1886, dans l'Hôtel de la Société, rue de Grenelle, 84.

ART. 2.

L'ouverture s'en fera le jeudi 6 mai, à deux heures de l'après-midi.

ART. 3.

Le Bureau de la Société dirigera les travaux et les séances du Congrès. Il pourra avec l'assentiment de l'Assemblée, s'adjoindre des membres honoraires.

ART. 4.

Le Bureau sera saisi de toutes les propositions, questions et documents adressés au Congrès, dont le programme comprend des questions d'horticulture, de commerce et d'industrie horticole.

ART. 5.

Il peut être présenté au Congrès des questions autres que celles du programme ; les personnes qui désireraient les traiter devront, par avance, en prévenir le Président.

ART. 6.

Les orateurs ne pourront occuper la tribune plus d'un quart d'heure, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement.

ART. 7.

Les dames seront admises aux séances et pourront prendre part à la discussion.

ART. 8.

Les personnes qui ne pourraient assister aux séances, et désireraient cependant que leur travail fut communiqué au Congrès, devront l'adresser, franc de port, au Président de la Société, rue de Grenelle, 84.

ART. 9.

Toute discussion étrangère aux études poursuivies par la Société est formellement interdite.

ART. 10.

La Commission d'organisation recevra, avec reconnaissance, les rapports sur les questions portées au programme que voudraient lui adresser préalablement des membres du Congrès. Ces rapports devront parvenir au siège de la Société avant le 1<sup>er</sup> mars 1886. Ils seront imprimés, s'il y a lieu, et distribués par les soins de la Commission avant la réunion du Congrès.

ART. 11.

Les travaux généraux du Congrès pourront être publiés par les soins de la Société.

ART. 12.

Il ne sera perçu aucune cotisation.

ART. 13.

Une carte d'admission pour les séances du Congrès sera délivrée gratuitement à tous les membres adhérents ne faisant pas partie de la Société. Les membres de la Société entreront sur la présentation de leur carte de sociétaire.

ART. 14.

Tout cas non prévu par le présent Règlement sera soumis au Bureau qui statuera.

*Les Membres de la Commission d'organisation,*

HARDY, BERGMAN (Ernest), DYBOWSKI,  
TRUFFAUT (Albert), VERDIER (Ch.).

Approuvé en séance du Conseil d'administration.

*Le Secrétaire général,*

A. BLEU.

*Le Président,*

LÉON SAY.

N. B. — Pour faciliter l'organisation du Congrès, on est prié de faire parvenir les réponses et adhésions au siège de la Société, rue de Grenelle, 84, avant le 13 avril prochain.

**Questions proposées.**

- 1<sup>o</sup> Examen des tarifs de Compagnies de chemins de fer, pour : A, le transport des végétaux vivants ; B, le transport des denrées horticoles.
- 2<sup>o</sup> De l'intervention des Consuls relativement aux conventions phylloxériques. Leur signature est-elle indispensable pour donner à un certificat une valeur officielle ? Le service des douanes des différents pays peut-il refuser l'entrée des végétaux, lorsque le certificat d'origine porte seulement la signature du fonctionnaire chargé de délivrer ce certificat ?
- 3<sup>o</sup> Dans quelle mesure et dans quel sens conviendrait-il de développer l'enseignement de l'horticulture dans les écoles primaires supérieures et dans les écoles d'agriculture ?
- 4<sup>o</sup> Quelle influence l'âge des graines a-t-elle sur la qualité et la quantité des plantes qui proviennent de ces graines ?
- 5<sup>o</sup> Peut-on cultiver artificiellement les champignons comestibles autres que l'agaric champêtre (*Champignon de couche*) ?
- 6<sup>o</sup> Quelles sont les causes du dessèchement sur les treilles de la rafle des grappes de raisin de table ? Connait-on un moyen de l'empêcher de se produire ?
- 7<sup>o</sup> Quelle est la cause qui donne naissance à la maladie connue sous le nom de *blanc des racines* dont les effets se font particulièrement sentir sur les racines du pêcher, et subsidiairement sur celles des autres arbres fruitiers ?
- 8<sup>o</sup> Du Mildiou (*Peronospora viticola*) et des moyens d'en préserver ou d'en guérir les vignes dans les serres et les jardins.
- 9<sup>o</sup> Quels peuvent être les avantages du bouturage des arbres à fruits à pépins. Moyens pratiques de réussite.
- 10<sup>o</sup> Quels sont les fruits les plus avantageux à faire en grande culture pour l'approvisionnement des marchés ?

- 41° Des moyens de mettre en bon état de rapport des terres de médiocre qualité ou peu productives, par l'emploi d'arbres ou d'arbrisseaux fruitiers dont les produits soient directement utilisés dans l'alimentation.
- 42° Influence des engrais chimiques en horticulture. Leur emploi.
- 43° De la vaporisation des insecticides; ses avantages et ses inconvénients.
- 44° De l'emploi des engrais liquides dans la culture des plantes en pots ou en caisses.
- 45° A quelle cause attribuer la grande différence qui existe souvent dans la germination des graines et la croissance des jeunes plants d'un même semis?
- 46° Quelle explication peut-on donner de la différence que l'on remarque dans la végétation et la floraison des plantes vivaces multipliées par le bouturage ou par la division des pieds?
- 47° Etude de l'emploi des matières qui peuvent entrer dans la construction des couches. Leur influence sur l'élévation et la durée de la température qu'elles produisent.
- 48° Maladies du Pelargonium zonale. Traitements à suivre.
- 49° Des moyens pratiques d'éviter la chute de la buée dans la construction des serres
- 20° Faire ressortir comparativement les avantages ou les inconvénients de l'emploi de la fonte, du fer, de l'acier et du cuivre dans la construction des appareils de chauffage des serres.
- 21° De l'emploi de la vapeur pour chauffer l'eau des thermosiphons.
- 22° Utilité en horticulture des instruments météorologiques (baromètres, thermomètres, hygromètres). Leur mode simplifié d'emploi.

- 23° Des perfectionnements apportés à l'hydraulique horticole et de ceux dont elle peut être encore l'objet.
- 24° Du rôle et de l'influence des différentes sortes de terres dans la culture des végétaux ligneux de plein air.

Cette communication est suivie de la lettre ci-après ;

*Paris, le 7 janvier 1886.*

MON CHER COLLÈGUE,

J'ai la satisfaction de vous annoncer que la Société voulant faciliter la présence de tous ses membres au Congrès horticole qu'elle doit tenir du 6 au 9 mai prochain, en même temps que son Exposition générale, a obtenu des Compagnies de chemins de fer une réduction de 50 0/0 sur le prix du transport, en *faveur de tous les Sociétaires*.

La Société ayant pour but d'activer et de répandre le plus promptement possible la marche des progrès de l'horticulture française, fait un pressant appel à tous.

J'espère qu'il vous sera possible de profiter du grand avantage qui vous est offert. et vous engage à venir prendre part aux travaux du Congrès.

Agréez, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments très distingués.

*Le Secrétaire général,*  
A. BLEU.

---

## EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

---

*Des Chrysanthèmes sans serre.* — L'avantage principal que nous offre la grande majorité des variétés de chrysanthèmes est de fleurir à une époque de l'année où les fleurs sont rares, c'est à-dire en octobre-novembre; mais cette importante qualité devient un défaut aux yeux de l'amateur

qui n'a pas de serre pour les faire fleurir, car, s'il les cultivait, il n'aurait que le regret de les voir disparaître à la première gelée, avant qu'elles ne lui aient donné aucun résultat.

Je dis la grande majorité des variétés, car le but de cette note est précisément de signaler à l'attention de ceux que cela peut intéresser un certain nombre d'autres variétés qui méritent d'être plus connues, et aussi plus cultivées; je veux parler des chrysanthèmes hâtifs.

Le premier à citer est Madame C. Desgranges: superbe variété appartenant au groupe des japonnaises: les fleurs sont jaunes, quand elles sont jeunes, devenant crème, et enfin blanches, quand elles sont épanouies; quand on les cultive avec un peu de soin, et ne laisse qu'une ou deux fleurs à chaque tige, celles-ci atteignent une largeur de 10 à 12 centimètres; la floraison a lieu en septembre.

Les autres chrysanthèmes hâtifs sont des *pompons*; très jolis aussi, mais à fleurs plus petites; ces variétés sont particulièrement utiles pour produire des fleurs à couper; elles fleurissent en pleine terre, de la fin de juillet à la première gelée. Voici quelques-unes de ces variétés: Anastasia, magenta. — Frédéric Marronet, orange. — Hippolyte Jamain, rose. — Illustration, rose. — Jardin des Plantes, jaune. — La Surprise, rose. — Lyon, pourpre. — Madame Piccol, pourpre rosé. — La Petite Marie. — Miss Cullingford, blanche. — Miss Wood, orange. — Nanum, blanc rosé. — Précocité, jaune. — Souvenir d'un ami, rosé. — Saint-Mary, blanc pur. — Virginia, blanche, etc.

Voyons pour la culture: elle varie certainement avec les moyens de chacun, suivant qu'on a des châssis ou pas de châssis, des cloches ou pas de cloches. Il est inutile d'insister davantage; quiconque a fait tant soit peu de jardinage a appris à se passer de ce qui lui manque en y substituant autre chose; je considère dans un cas moyen.

On fait des boutures fin février ou au commencement de

mars, sous châssis ou sous cloche, à froid, les plaçant 6 ou 8 dans des godets; et, dès la reprise, on les repote isolément dans des pots de la même taille; replacées dans le même local, elles attendent jusqu'en mai pour être mises en pleine terre alors dans un endroit bien abrité, quoique bien aéré et bien ensoleillé: on les emploie surtout dans les plates-bandes, mélangées aux autres plantes, auxquelles elles succèdent pour la floraison; en massifs, elles font très bien aussi, surtout la variété Madame Desgranges. J'en ai vu un dans les jardins de Kew, en septembre dernier, qui faisait l'admiration de tous les visiteurs.

Pendant l'été, il suffit de leur donner de l'eau et d'enlever quelques-unes des fleurs trop abondantes. Si on les cultive en pots, on peut les rentrer soit dans un appartement, soit sous châssis (ce qui est assez facile, car elles n'atteignent guère plus de 0<sup>m</sup>,50 de hauteur). Les fleurs sont alors plus jolies et les coloris plus purs. Il est même nécessaire de cultiver un certain nombre de plantes de chaque variété, en pot, que l'on rabat après la floraison, puis que l'on conserve l'hiver dans un endroit éclairé (à l'abri de la gelée), pour trouver sur elles les boutures du printemps suivant.

En résumé, on ne doit jamais oublier: qu'il faut aux chrysanthèmes beaucoup d'air et de lumière, qu'on ne doit leur donner de la chaleur artificielle *que lorsqu'on y est forcé pour éviter la gelée*, qui ne doit jamais les atteindre, et qu'elles ne doivent jamais souffrir de la sécheresse. Ces règles s'appliquent à quelque phase de développement que ce soit.

Enfin, je ne saurais trop encourager les amateurs à essayer la culture des chrysanthèmes, même de ceux qui ne sont pas si hâtifs que les variétés que je viens de nommer; ils peuvent être cultivés soit en pots, soit en pleine terre, puis levés en motte et rentrés sous des châssis, en les protégeant à l'aide de toiles, de paillasons ou de coffres assez hauts; il ne suffit que d'empêcher la gelée, et en octobre et novembre, c'est encore assez facile.

EM. RIVOIRON,

Stagiaire de l'Ecole nat. d'Hortic. de Versailles, à Londres.

*Chrysanthèmes* tenue par la Société d'horticulture d'Épernay, le 14 novembre dernier, nous avons pu admirer un magnifique surtout de table, composé exclusivement de fleurs de *Glaïeul* d'une fraîcheur et d'une beauté remarquables. Ce qui a surtout causé l'admiration de toutes les personnes présentes, c'est moins la beauté de ces fleurs que l'époque de leur floraison, car nous n'avions pas encore vu de fleurs de *Glaïeul* à cette époque de l'année.

Ces *Glaïeuls* provenaient des cultures de notre collègue et ami M. Oscar Arlet, qui a bien voulu nous indiquer le procédé qu'il emploie pour avoir des fleurs de cette gracieuse iridée pendant l'hiver.

Au lieu de planter ses bulbes en mars-avril ou même en mai comme cela se fait habituellement, il en retarde la plantation jusqu'à la fin de juin, aussi longtemps qu'ils peuvent rester sans être plantés et sans en souffrir.

Les bulbes plantés à cette époque se mettent immédiatement en végétation et commencent à montrer leurs épis floraux dans le courant du mois d'octobre. A l'approche des gelées, on coupe ces épis qui ne sont qu'en boutons et on les met dans des bouteilles remplies d'eau que l'on rentre dans une serre; placés dans ces conditions, ils continuent leur végétation et arrivent à être en pleine floraison vers le milieu de novembre, ainsi que nous avons pu en juger. Nous pensons même qu'en les plaçant dans des serres de températures différentes, serre chaude, serre tempérée et serre froide, on pourrait obtenir des fleurs de *Glaïeul* jusqu'au mois de janvier; c'est un essai facile à faire.

Nous croyons que cette culture serait très rémunératrice pour ceux qui voudraient s'en occuper d'une façon spéciale, car les fleurs de *Glaïeul* sont toujours très recherchées par les fleuristes et le seraient encore davantage à cette époque de l'année; c'est ce qui nous a engagé à livrer ce procédé de culture à la publicité, en remerciant M. Oscar Arlet d'avoir bien voulu nous l'indiquer.

CHARLES BOLUT.

(*Annales de la Société d'horticulture de la Haute-Marne*).

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

*Ouvrages de Ville et d'Administration.*

*Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs.*

*Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.*

*Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.*

*Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.*

*Prospectus. — Circulaires.*

*Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.*

*Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.*

*Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.*

*Actions. — Obligations.*

*Diplômes.*

*Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.*

*Cartes de Visite.*

*Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.*

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX



MAISON DELAHAYE-TAILLEUR  
**A. BAJAC, SUCCESSEUR**

breveté s. g. d. g.

*A LIANCOURT (Oise).*

294 médailles en or, vermeil, argent et bronze, dont 15 médailles d'honneur grand module et 32 primes.

Grandes médailles d'or aux Expositions universelles de 1867 et 1878.

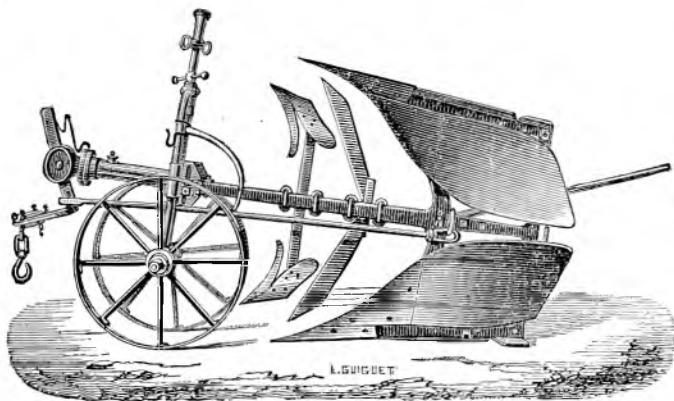
Palme au Concours de Labourage du Petit-Bourg.

Médaille d'or à l'Exposition universelle de Lyon de 1873.

**INSTRUMENTS AGRICOLES**  
**FABRICATION & RÉPARATION**

**Charrues dites Brabants doubles ou simples,**  
de toutes dimensions,

**Houes à cheval, Râteaux à cheval,**  
**Rouleaux squelettes ou billonneurs,**  
**Arracheurs de betteraves ou de pommes de terre,**  
**Bineuses à betteraves à socs mobiles,**  
ET TOUS AUTRES INSTRUMENTS



*Brabant mathématique à tête refoulante, breveté s. g. d. g.*

M. BAJAC se trouve à Paris, à la Halle aux Blés, tous les Mercredis.

— — — à Beauvais, au Café du Chalet, de midi à 7 h.,  
tous les 1<sup>ers</sup> Samedis, jours des Francs-Marchés, et les Samedis  
tombant quinze jours après.

**ENGRAIS G. SERPIN**

**INSECTICIDE UNIVERSEL**

à base de goudron, breveté s. g. d. g.

**A PARIS, 24, rue des Halles,**

Récompensé par l'Académie Nationale : Paris 1884.  
Grand Diplôme d'Honneur, Médaille d'Or : Paris 1883.  
Reçu en souvenir de reconnaissance une grande médaille de vermeil  
avec diplôme, offerte le 17 août 1884,  
par MM. les Agriculteurs des départements de la Seine et Seine-et-Oise,  
en témoignage de leur satisfaction  
pour les résultats obtenus sur leurs récoltes par l'emploi des Engrais  
G. SERPIN.

**Les ENGRAIS G. SERPIN, Insecticide universel,**  
à base de goudron, breveté s. g. d. g.,  
sont les seuls produits en France, ayant obtenu les plus hautes  
récompenses accordées à ce genre de fabrication.

*Une notice explicative est adressée franco aux personnes  
qui en font la demande.*

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

**DESTRUCTION DE TOUS LES INSECTES NUISIBLES**  
à toutes les cultures.

**ENGRAIS G. SERPIN**  
Insecticide complet pour toutes cultures (*dosage garanti*).

**FERTILISANT G. SERPIN**  
Insecticide spécial pour vignes et horticulture.

**INSECTICIDE PUR G. SERPIN**  
Pouvant se mêler à tous les engrais.

# CHEVAUX

MARCHAND DE MEUBLES

RUE DE L'APPORT-AU-PAIN

à Senlis (Oise).

BILLARDS

NEUFS

ET D'OCCASION



VENTE

DE

MACHINES A COUDRE

Vente et Location de Pianos.

Grandes Pépinières de Bargny

PAR BETZ (OISE).

## Armand MOREL

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885  
au Concours régional de Beauvais.

Grandes Variétés

DE

# PLANTES DE TOUTES SORTES

Demander le Catalogue.

# LEFÈVRE

SERRURIER-CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

# VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE  
SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

A VENDRE  
EN UN OU PLUSIEURS LOIS

## UN GRAND JARDIN SITUÉ A SENLIS

Traversé par un cours d'eau de source, garni d'espaliers et d'arbres à fruits en plein rapport, avec potager, et orné de bosquets, charmilles, gazons, etc.; ce Jardin tient à la route Nationale, à la vieille rue de Paris, à la place Saint-Martin et à la rue de la Bretonnerie.

Cette situation en bordure de trois rues et d'une place, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville, le rend très propre à la construction d'une ou de plusieurs maisons d'un produit assuré.

*Grandes facilités pour le paiement du prix.*

S'adresser à M. FOUCART, propriétaire, ou à M<sup>e</sup> MOREL, notaire à Senlis.

LA  
**NOUVELLE REVUE**

Politique, Economique, Scientifique et Littéraire  
PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS  
Par Livraisons de 225 à 260 pages

AVEC LA  
COLLABORATION DES PREMIERS ÉCRIVAINS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

PRIX D'ABONNEMENTS :

	Un An.	Six Mois.	Trois Mois.
Paris.....	50 »	26 »	14 »
Départements et Alsace-Lorraine...	56 »	29 »	15 »
Etranger ( <i>Première zone</i> ).....	62 »	34 »	18 »

PRIX DU NUMÉRO, A PARIS : 2 FR. 50 C.

EN PRÉPARATION

Pour paraître prochainement à la « Nouvelle Revue » :

**La Cité chinoise**

PAR

M. G.-EUG. SIMON

Un volume in-18. Prix : 3 fr. 50 c.

**La Société de Madrid**

PAR

LE COMTE PAUL VASILI

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

EN VENTE

9<sup>e</sup> ÉDITION

**La Société de Londres**

PAR

LE COMTE PAUL VASILI

*Edition augmentée de lettres inédites.*

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

24<sup>e</sup> ÉDITION

**La Société de Berlin**

PAR

LE COMTE PAUL VASILI

*Edition augmentée de lettres inédites.*

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

11<sup>e</sup> ÉDITION

**La Société de Vienne**

PAR

LE COMTE PAUL VASILI

*Edition augmentée de lettres inédites.*

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

4<sup>e</sup> ÉDITION

**La Patrie hongroise**

(SOUVENIRS PERSONNELS)

PAR

M<sup>me</sup> ADAM (JULIETTE LAMBER)

Un volume in-8°. Prix : 6 fr.

On s'abonne à la *Nouvelle Revue*, chez M. E. PAYEN,  
imprimeur-libraire à Senlis.  
On trouve à la même Librairie les numéros de la *Nouvelle Revue*  
et les Ouvrages ci-dessus.

**Leçons d'Horticulture.**

FÉVRIER 1886.

*Taille du Poirier et du Pommier.*  
*Soins à leur donner.*

<b>Creil :</b>	Jeudi 4, à 10 heures du matin, chez M. Gallé.
<b>Précy :</b>	Jeudi 4, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<b>Senlis :</b>	Dimanche 4, à midi 1/2, au jardin de la Société.
<b>Vineuil :</b>	Jeudi 11, à 9 heures du matin, chez M. Dupré.
<b>Apremont :</b>	Jeudi 11, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Gallé.
<b>Versigny :</b>	Dimanche 14, à 10 heures du matin, chez M. Lemaire.
<b>Nanteuil :</b>	Dimanche 14, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<b>Brasseuse :</b>	Jeudi 18, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Clairin.
<b>Pontarmé :</b>	Dimanche 21, à 10 heures du matin, chez M. Dupuis.
<b>La Chapelle :</b>	Dimanche 21, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<b>Ermenonville :</b>	Jeudi 25, à 10 heures du matin, chez M. Thiénard.
<b>Plessis-Belleville :</b>	Jeudi 25, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<b>Fleurines :</b>	Dimanche 28, à 10 heures du matin, chez M. Demichy.
<b>Pont-Ste-Maxence :</b>	Dimanche 28, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

# AVIS

## Tarif des Annonces.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

*Pour une Case :*

4 fois . . . . .	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	»»
3 fois de suite. . .	6	»»		12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

## Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend aucune responsabilité.

## Affichage.

La Société vient d'acheter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

## Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

*S'adresser à Mlle SEBERT, concierge.*

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. Vinet, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.